

Délibération n°13/03/2023-7

du lundi 13 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize mars à 14 heures 45, le conseil d'administration, dûment convoqué le 2 mars 2023, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la présidence de Dominique AUGÉY.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Dominique AUGÉY, Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Frédérique DUMICHEL, Arlette OLLIVIER, Fabienne VINCENTI, Carlos CASTELEIRA, David POUILLARD, Elza ESPENEL, Elie MANAUTHON
- Procurations : Brigitte DEVESA (Arlette OLLIVIER), Jean-Christophe GRUVEL (Frédérique DUMICHEL), Stéphane PAOLI (David POUILLARD), Pierre VASARELY (Dominique AUGÉY), Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents excusés : Bruno CASSETTE, Sophie JOISSAINS, Marc FERAUD, Jean-Louis CANAL, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Madame la Présidente a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Adhésion à l'association Provence Culture, Réseau d'Excellence

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Vu les statuts de l'association Provence Culture, Réseau d'Excellence

Des structures culturelles provençales majeures, dont fait partie l'école d'art, ont souhaité se doter d'une structure juridique pour, notamment, porter des projets communs participant au rayonnement culturel au plan national et international. Une association loi 1901, dénommée Provence Culture, Réseau d'Excellence, regroupant ces acteurs culturels a été créée.

Cette association a vocation à :

- rassembler différents acteurs culturels de Provence,
- développer des événements culturels de rayonnement national et international,
- réaliser des activités économiques, de ventes de produits ou de prestations liées aux activités culturelles proposées,
- promouvoir les activités numériques entourant le milieu culturel pour mieux valoriser les divers arts,



- mettre en œuvre des activités de découverte des arts au sein des établissements relevant du champs éducatif et social,
- promouvoir et valoriser l'association auprès de tout partenaire utile à son développement.

Seront membres de droit les structures à l'origine de cette association, à savoir, outre l'école d'art :

- Festival International d'Art Lyrique
- Grand Théâtre de Provence
- Hôtel de Caumont – Centre d'Art
- Fondation Vasarely
- Ballet Preljocaj – Pavillon Noir
- Musée Granet
- Festival International de Piano de La Roque d'Anthéron
- Centre International des Arts en Mouvement
- Groupe et Compagnie Grenade
- Salle des Musiques Actuelles 6MIC
- Centre d'Art Tadao Ando, Château La Coste

L'appartenance à ce réseau permettra à l'école de bénéficier d'un espace d'échanges et de concertation, d'un appui pour la mise en œuvre de nouvelles actions, ou le suivi d'actions déjà lancées, ainsi que d'un véritable outil de promotion et de communication permettant de consolider la réputation d'excellence de l'établissement.

Après avoir entendu l'exposé de Madame la Présidente, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- AUTORISE l'adhésion à l'association Provence Culture, Réseau d'Excellence
- AUTORISE la Directrice à représenter l'établissement au sein de cette association
- AUTORISE l'acquittement de la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, qui s'élève à 500€ euros, et son inscription au budget au compte 6281 – Concours divers

Fait à Aix en Provence, le 13 mars 2023.

Certifiée exécutoire par la Présidente
Compte tenu de la transmission
en Sous-Préfecture le :
et de la publication le :

23 MARS 2023

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY



ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART
D'AIX
EN
PROVENCE
FÉLIX CICCOLINI
rue émile tavan 13100 aix en provence
04 65 40 05 00 www.esaiaix.fr
SIRET 200 029 312 00010